



## Dépassement par la droite en présence de bande cyclable [Résolu]

Par **AdrienAdrien**, le **29/01/2013** à **21:08**

Bonjour,

J'aimerais des éclaircissements concernant le dépassement par la droite. Je circule beaucoup en vélo. Deux cas de figure me posent problème :

- je roule sur une bande (et non piste) cyclable située à gauche. Il n'est donc pas rare que des voitures me doublent par la droite
- inversement, la bande cyclable est à droite. Puis-je doubler les voitures par la droite ?

Je n'ai pas trouvé d'article qui autorise les véhicules à me doubler par la droite lorsque je suis sur la bande cyclable de gauche, ni d'exception me permettant de doubler par la droite sur une bande cyclable...

Avez-vous des textes de loi en référence (j'ai déjà consulté l'article R414-6)?

**merci**

Par **chaber**, le **30/01/2013** à **07:09**

bonjour

S'il n'y a qu'une bande cyclable, située sur la gauche, les véhicules automobiles vous doubleront nécessairement sur votre droite.

S'il y a une bande cyclable à gauche et une à droite, vous empruntez la bande de droite.

Si les véhicules sont arrêtés ou roulent au pas, vous serez amené à les doubler par leur droite.

L'article que vous citez s'adresse notamment aux automobilistes

[http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche02V-BandeCyclab\\_cle742831.pdf](http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche02V-BandeCyclab_cle742831.pdf)

Par **Tisuisse**, le **30/01/2013** à **07:10**

Bonjour,

Je ne comprends pas très bien votre demande. S'il y a 2 bandes cyclables, une à droite et l'autre à gauche, c'est qu'il y a une bande par sens et vous devez utiliser que celle de droite, non ? Dans ce cas, rien ne vous interdit de dépasser les voitures par la droite puisque vous êtes sur une voie réservée à une catégorie précise d'usagers, les vélos.

Par **AdrienAdrien**, le **30/01/2013** à **11:49**

Bonjour.

Tisuisse, peut être me suis-je mal exprimé. Il ne s'agit pas d'une bande à gauche et une à droite mais de deux lieux différents, un avec bande à gauche ([Street View](#)) et un avec bande à droite ([Street View](#)).

[citation]Dans ce cas, rien ne vous interdit de dépasser les voitures par la d[r]oite puisque vous êtes sur une voie réservée à une catégorie précie d'usagers, les vélos[/citation] : c'est bien ce que je pense aussi, mais je ne trouve pas de texte qui me confirme bien que sur une voie réservée, on puisse doubler par la droite. Évidemment, je pense qu'il y a peu de risque d'être verbalisé si on double par la droite sur une piste cyclable... Mon problème, c'est en cas d'accident (et ça m'est arrivé plusieurs fois, sans gravité) lorsqu'on double un véhicule par la droite dans cette situation et que celui-ci vire à droite (le fameux "crochet du droit" !).

Merci chaber pour votre réponse. Cependant, je comprends bien le [citation]si les véhicules sont arrêtés ou roulent au pas, vous serez amené à les doubler par leur droite[/citation], qui correspond à une circulation qui s'effectue en file ininterrompue. Mais qu'en est-il si je veux doubler une voiture qui roule à 40km.h<sup>-1</sup> alors que je roule à 45 km.h<sup>-1</sup> en circulation fluide ?

Merci de vos réponses en tout cas.

Par **Tisuisse**, le **30/01/2013** à **12:53**

Vous êtes cycliste et vous roulez sur piste cyclable, donc vous n'avez aucunement à vous préoccuper des voitures qui, elles, sont sur leurs voies de roulement. Si vous dépassez des voitures par la droite, cela n'aura aucune incidence. Si, par contre, vous êtes accroché par une voiture qui tourne à droite dans une intersection, cette voiture sera en tort à 100 % car elle vous coupe la route, le conducteur devant attendre que vous soyez passé avant d'effectuer sa manœuvre.

Par **AdrienAdrien**, le **30/01/2013** à **12:58**

Bien, merci pour votre réponse et votre réactivité.

Par **Lag0**, le **30/01/2013** à **13:39**

Bonjour,

Je confirme la réponse de Tisuisse, j'ai malheureusement testé cette situation il y a quelques années. A l'époque, provincial, je débarquais à Paris peu habitué aux couloirs de bus.

A un carrefour à feux, je tournais à droite et je n'ai pas vu le taxi qui arrivait à vive allure sur le couloir de bus que je devais donc couper pour tourner à droite. Le taxi m'a percuté et j'ai eu 100% des responsabilités !